



Séminaire régional des ligues et comités régionaux sportifs « le déploiement qualitatif du Service Civique en Occitanie dans le domaine du sport »

Vendredi 28 juin 2019 à 14h00
Salle Jean-Yves DESCAMPS – CREPS de Montpellier

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Occitanie
3, avenue Charles Flahault 34094 Montpellier cedex 5
Rodolphe BERNEISE, Coordonnateur régional Service Civique
Tel : 04 67 10 14 42 – drjscs-occitanie-service-civique@jscs.gouv.fr



Mot d'accueil de François BEAUCHARD, Directeur du CREPS de Montpellier





Ouverture par Pascal ÉTIENNE, Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Occitanie





Dossier sur table :

- ✚ Programme de la demi-journée
- ✚ Synthèse du plan de développement régional 2019
- ✚ Les 8 principes fondamentaux du Service Civique
- ✚ La fiche pratique « Le Service Civique dans le domaine du sport »

Le plan de développement régional 2019 Service Civique en Occitanie


La montée en charge qualitative, priorité 2019 :

- ✚ poursuivre l'universalisation du Service Civique,
- ✚ garantir la qualité par la formation des acteurs, l'échange de pratiques, l'accompagnement des organismes d'accueil et l'intensification du contrôle,
- ✚ poursuivre le développement de la gouvernance et de l'animation territoriale,
- ✚ mobiliser le Service Civique en appui aux politiques publiques à forts enjeux.



Rappel des principes fondamentaux du Service Civique



 **SERVICE CIVIQUE**
Une mission pour chacun au service de tous

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

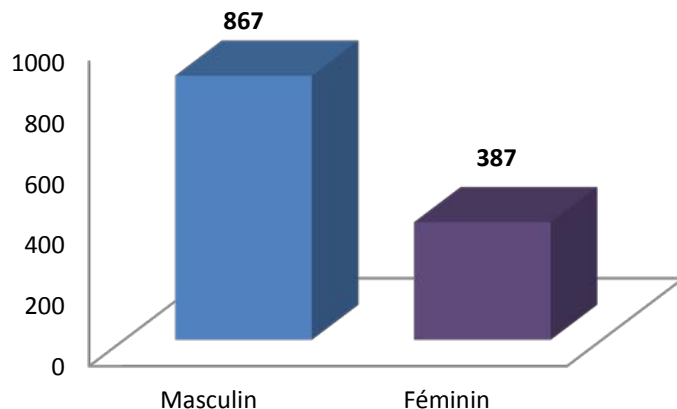
- 1 Intérêt général**
Le Service Civique est un engagement au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité.
- 2 Citoyenneté**
Tout au long de la mission de Service Civique, les volontaires vivent une expérience de **citoyenneté** et d'**ouverture** sur le monde, via la mission qu'ils réalisent, via leur environnement d'accueil (association, service de l'Etat, collectivité territoriale...) ou via les formations qu'ils reçoivent.
- 3 Mixité**
Le Service Civique a pour objectif de faire vivre une **expérience de mixité** aux volontaires. Leur mission doit leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact, que cela soit à travers les publics ou d'autres volontaires aux **profils variés** avec qui ils interviennent ou qu'ils peuvent rencontrer pendant la durée de leur Service Civique.
- 4 Accessibilité**
Les missions de Service Civique doivent être **accessibles à tous** quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de la **motivation** des jeunes à s'engager.
- 5 Complémentarité**
Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil sont **complémentaires de celles des salariés, des bénévoles et des stagiaires** et ne peuvent s'y substituer. Elles ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des organismes. Elles permettent de proposer des **actions socialement innovantes** et de nouvelles façons d'intervenir au profit des bénéficiaires de l'organisme d'accueil.
- 6 Initiative**
Le Service Civique permet aussi bien aux jeunes qu'aux organismes de tester de nouveaux projets et de nouvelles méthodes. Les volontaires doivent pouvoir faire **preuve d'initiative** tout en respectant les règles de vie et le fonctionnement de l'organisme qui les accueille.
- 7 Accompagnement bienveillant**
L'accompagnement des volontaires est au cœur du projet d'accueil. Le Service Civique est un temps de **transmission** entre chaque jeune engagé et son tuteur ou les autres membres de son organisme d'accueil. C'est également pour lui un temps de réflexion et de maturation de son projet d'avenir. Dans un environnement bienveillant, les volontaires s'ouvrent aux autres, **découvrent**, progressent dans leur mission, dans leur projet de vie, dans leur parcours et dans leur vision du monde.
- 8 Respect du statut**
Le Service Civique est inscrit dans le code du service national. C'est un statut **encadré** fondé sur le volontariat et la réciprocité entre les volontaires et les organismes d'accueil. Pour la réussite de la mission de Service Civique, le cadre doit être **connu, reconnu et respecté** par l'ensemble des salariés, bénévoles, agents, bénéficiaires ou usagers des organismes d'accueil.

- ✚ Des missions d'intérêt général
- ✚ Une expérience de citoyenneté active
- ✚ Une expérience de mixité
- ✚ L'accessibilité à tous les jeunes
- ✚ La complémentarité et non substitution à d'autres statuts
- ✚ La possibilité pour les volontaires d'être force d'initiatives
- ✚ Un tutorat de qualité et adapté à chaque jeune volontaire
- ✚ Un statut respecté, donnant droits et devoirs aux volontaires et à leurs structures d'accueil

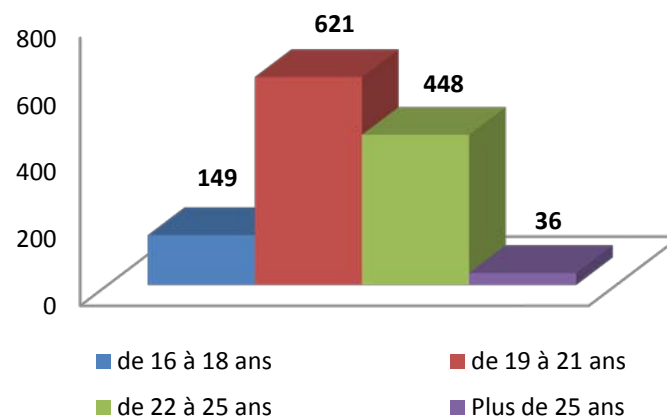
État des lieux du Service Civique dans le domaine du sport en Occitanie pour l'année 2018

1 254 volontaires ont signé un contrat de Service Civique en Occitanie en 2018, dans le domaine du Sport
322 volontaires ont signé un contrat depuis le 1^{er} janvier 2019

Genre



Âge





Autres données statistiques....

Sur les 1 254 contrats signés en 2018 :

- ✚ 3% de volontaires en situation de handicap,
- ✚ 7% de volontaires bénéficiaires de la majoration sur critères sociaux,
- ✚ 46% de volontaires ont un niveau IV de formation (*sortie de terminale avec le BAC ou abandon des études supérieures sans diplôme*),
- ✚ 16% de volontaires signataires d'un contrat sur une mission « événement sportif majeur de type coupe du monde, coupe d'Europe, »,
- ✚ 11% de ruptures de contrats.

Structures accueillant le plus grand nombre de volontaires :

✚ Fédération sportive des ASPTT :	30
✚ District de football du Tarn-et-Garonne :	32
✚ CDOS de Haute-Garonne :	43
✚ District football Haute-Garonne midi toulousain :	78
✚ Fédération française de rugby :	106

Enjeux de la mobilisation du secteur sportif dans le Service Civique

Le Service Civique dans le secteur sportif, des opportunités :

- ✚ le sport, secteur attractif pour de nombreux jeunes,
- ✚ le sport, un grand nombre de structures d'accueil potentiel de volontaires,
- ✚ le sport, des vertus intégratrices,
- ✚ le sport, un creuset de mixité,
- ✚ le sport, présent sur tous les territoires : ruralité, quartiers de la politique de la ville,
- ✚ le sport, un domaine qui offre de nombreuses opportunités d'engagement.



Le Service Civique dans le secteur sportif, des risques

- ✚ Un secteur d'activités en tension
- ✚ Des risques de dérives, de substitution à d'autres statuts : éducateurs sportifs, entraîneurs, joueurs, bénévoles, etc...
- ✚ Des risques pour :
 - ✓ les organismes d'accueil, agréés ou non : risque juridique,
 - ✓ les professionnels : concurrence sur le marché du travail, déqualification et dévalorisation des métiers,
 - ✓ les volontaires du Service Civique : sentiment d'exploitation,
 - ✓ le programme Service Civique : remise en cause de son objet législatif et de son existence même



Échanges avec la salle





Les critères qualitatifs d'éligibilité en Occitanie

Des critères « impératifs » :

- ✚ l'éligibilité des missions (cf. principes fondamentaux),
- ✚ des missions en cohérence avec les missions statutaires de la structure,
- ✚ le positionnement des volontaires dans la structure : complémentarité, non indispensable au fonctionnement de la structure...,
- ✚ la formation effective des tuteurs,
- ✚ la formations civique et citoyenne effectivement suivie par les volontaires,
- ✚ la production du compte rendu annuel d'activité Service Civique,
- ✚ la viabilité financière de la structure et sa vie démocratique,
- ✚ le cas échéant, les conclusions des contrôles.



Des critères « départageants » :

- ✚ la qualité du tutorat des volontaires,
- ✚ la mixité/diversité des profils de jeunes sélectionnés,
- ✚ l'accueil de jeunes relevant de catégories prioritaires (QPV, décrocheurs, handi...),
- ✚ l'accueil de binômes de volontaires,
- ✚ la participation des volontaires aux actions d'animation territoriale (rassemblements, quinzaine...),
- ✚ la contribution de la structure à la promotion du Service Civique,
- ✚ le taux de ruptures anticipées des contrats.

Les différentes modalités d'accueil de volontaires

Des agréments nationaux attribués aux fédérations françaises

- + mobilisables par les niveaux régionaux, départementaux (comités, districts, ...),
- + certains sont également mobilisables par les clubs affiliés.

Les contrôles sont réalisés par la DRJSCS et les DDCS.PP en concertation avec l'Agence du Service Civique

Des agréments régionaux attribués par le préfet de région (DRJSCS)

- + Comités et ligues dont les fédérations ne sont pas agréées

Des agréments départementaux attribués par les préfets de départements (DDCS.PP)

- + Comités, districts dont les fédérations ne sont pas agréées
- + Clubs

Les contrôles sont réalisés par la DRJSCS et les DDCS.PP

Sauf situation très exceptionnelle, les organismes affiliés à une fédération sportive agréée, ne peuvent pas prétendre à un agrément local (régional ou départemental), si celui-ci leur est accessible.



Ce que peuvent faire et ne pas faire, des volontaires en structures sportives

Un volontaire peut :

- ✚ encourager la pratique sportive pour tous, la découverte de disciplines (sans encadrement des pratiques), notamment auprès de publics empêchés ou éloignés,
- ✚ participer à l'organisation d'événements sources de liens sociaux et de dynamisation de territoires,
- ✚ organiser des manifestations citoyennes, caritatives,
- ✚ aller à la rencontre de publics, recueillir la parole des habitants pour adapter l'offre des pratiques sur un territoire,
- ✚ aller à la rencontre des familles, parents,
- ✚ sensibiliser les composantes de la société aux valeurs du sport : respect, égalité femmes/homme, lutte contre le racisme, les discriminations, l'homophobie, lutte contre les violences, etc...,
- ✚ apporter une plus-value éducative aux pratiquants (scolarité, santé, environnement ...).





Un volontaire ne peut pas :

- ✚ assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive, même si le volontaire est titulaire d'un diplôme sportif (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS...),
- ✚ conduire un entraînement, réaliser des actes pédagogiques,
- ✚ être chargé de l'entretien des installations et équipements (terrain, gymnase, maillots...).

La pratique sportive en tant que licencié, ne peut en aucun cas être considérée comme une mission de Service Civique (retrait d'agrément).

Bonnes pratiques :

- ✚ proposer des missions impérativement périphériques à la pratique sportive,
- ✚ diversifier les profils, éviter de sélectionner des pratiquants,
- ✚ n'exiger aucun diplôme sportif.



Échanges avec la salle





Quel rôle, quelles missions pour les ligues et comités régionaux

- ✚ Interface avec les fédérations, la DRJSCS
- ✚ Veille qualitative,
- ✚ Information, conseil, formation auprès des associations sportives,
- ✚ Animation de réseaux : associations, élus, tuteurs, volontaires...

Exemple de pratique d'animation de réseau : la ligue régionale de hand-ball



Échanges avec la salle





Les ressources disponibles :

- ✚ [le plan de développement régional 2019 du Service Civique en Occitanie](#),
- ✚ le nouveau cadre régional d'instruction des demandes d'agrément (à venir),
- ✚ [le guide des organismes d'accueil](#),
- ✚ [le guide du tuteur](#),
- ✚ [le guide du volontaire](#),
- ✚ [le référentiel de missions Service Civique \(rubrique sport\)](#),
- ✚ [les 8 principes fondamentaux du Service Civique](#),
- ✚ [les fiches pratiques « Rédiger une offre de mission » et « Sélectionner un volontaire »](#),
- ✚ [le catalogue régional des formations civiques et citoyennes](#).

Les ressources disponibles spécifiques au secteur sportif :

- ✚ [le guide à destination des associations sportives](#),
- ✚ [la fiche pratique de la DRJSCS Occitanie « le Service Civique dans le domaine du sport »](#).

Merci de votre participation

Cyrille PERROCHIA, responsable du pôle Sport

Rodolphe BERNEISE, coordonnateur régional Service Civique

Karim ACHOUR, chargé de mission contrôles et formations Service Civique